

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS**

## **SÉANCE DU 9 JANVIER 2025**

**Membres du Conseil Municipal : 11**  
**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 9**  
**Membres votants : 9**  
**Membres absents : 1**

Le neuf janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

**Était excusée :** Mlle MILLET Julie.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### **DEMANDE DE SUBVENTION VILLAGE CÔTE D'OR**

**1/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet « Remplacement des volets de la cure » pour un montant de 5 580,00 € HT,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Village Côte d'Or »,
- DÉFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	%	Montant de l'aide
CD	Sollicitée	5 580,00 €	50 %	2 790,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>5 580,00 €</b>	<b>50 %</b>	<b>2 790,00 €</b>
Autofinancement		5 580,00 €	50 %	2 790,00 €

- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- ATTESTE de la propriété communale de la cure.

### **DEMANDE DE DETR POUR LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DES BÂTIMENTS ÉCOLE ET ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL**

**2/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le principe de l'opération de mise en sécurité incendie des bâtiments école et espace intergénérationnel pour un montant estimatif de 30 570,00 € HT,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.